



*Fédération Régionale de Défense contre
les Organismes Nuisibles de Franche-Comté*

PLAN DE DESHERBAGE COMMUNAL

**dans le cadre d'une démarche de réduction de l'utilisation des produits
phytosanitaires pour l'entretien des espaces communaux**

Bilan 2017 – Année N+1

COMMUNE D'HÉRICOURT



Source: www.her-court.com

Octobre 2017

Contexte de l'étude

La commune d'Héricourt a décidé de s'engager dans une démarche de réduction, voire à terme de suppression, de l'emploi des pesticides dans le cadre de l'entretien de ses espaces communaux. Elle a donc initié la réalisation d'un plan de désherbage.

L'objectif est double : réaliser un état des lieux des pratiques actuelles, concernant le désherbage principalement, et envisager, en fonction des espaces entretenus, une autre gestion pour réduire l'emploi de phytosanitaire.

Cet état des lieux a été réalisé en 2016 sur les données de la campagne de désherbage de 2015, et a conduit à l'élaboration d'un plan de gestion différenciée qui précise :

- ❖ Les techniques à mettre en œuvre dans la commune et les surfaces potentiellement concernées,
- ❖ Le matériel nécessaire et l'investissement éventuel,

Dans ce cadre, la FREDON a donc proposé une hiérarchisation des surfaces recensées dans l'étude en fonction : des exigences d'entretien pouvant être attendues, des risques environnementaux et/ou sanitaires et des techniques possibles en termes d'entretien.

Ce travail correspond à la définition d'une gestion différenciée des espaces communaux. Cette dernière consiste à ne pas appliquer la même méthode et la même intensité d'entretien en fonction de la typologie et de la fonction du lieu, par la mise en œuvre de pratiques plus respectueuses de l'environnement et en cohérence avec les moyens humains et financiers de la commune.

Par ailleurs, la commune a également fait le choix de s'engager dans le niveau 2 de la Charte d'Entretien des Espaces Publics de la FREDON FC, elle souhaite donc mettre en valeurs ses efforts et communiquer sur ceux-ci auprès des administrés, avec l'objectif de les amener à réfléchir leurs propres pratiques.

L'objet du présent rapport correspond au bilan à l'année N+1 des méthodes utilisées pour l'entretien de la commune. Ce bilan doit permettre des réajustements éventuels (modification d'itinéraire technique...), de valider les choix d'entretien et également d'étendre si possible les surfaces entretenues en non chimique.

PLAN DE DESHERBAGE DE LA COMMUNE D'HÉRICOURT

Les données générales à l'année N+1 de l'accompagnement, et comparaison avec l'année de référence (2015)

A l'aide d'un logiciel informatique de cartographie (QGis), une nouvelle carte des surfaces entretenues chimiquement a été réalisée.

Dans la commune, les traitements chimiques ont très fortement diminué puisque désormais seul les cimetières, un terrain de sport stabilisé et un linéaire de bas de talus ont encore fait l'objet d'applications d'herbicide.

La plupart des espaces sont désormais entretenus par du **balayage régulier**, du désherbage **manuel** ou un simple **contrôle de la pousse** de la végétation et du désherbage **thermique**. Des **réfections** de certaines portions de voirie ont été réalisées (non forcément lié à la problématique d'entretien), ce qui a permis de limiter les besoins en désherbage.

A noter que sur certains espaces en revêtement stabilisé, la **végétation spontanée a été simplement tolérée** et uniquement maitrisée par des tontes plus ou moins régulières.

La réduction des surfaces entretenues chimiquement est visible grâce à la cartographie comparative présentée dans les figures 1 à 8.

Figure 1 : Cartographie des surfaces entretenues chimiquement et de leur niveau de risque vis-à-vis de la population et/ou de l'environnement – Commune d'Héricourt Nord-Est – Année de référence (2015)

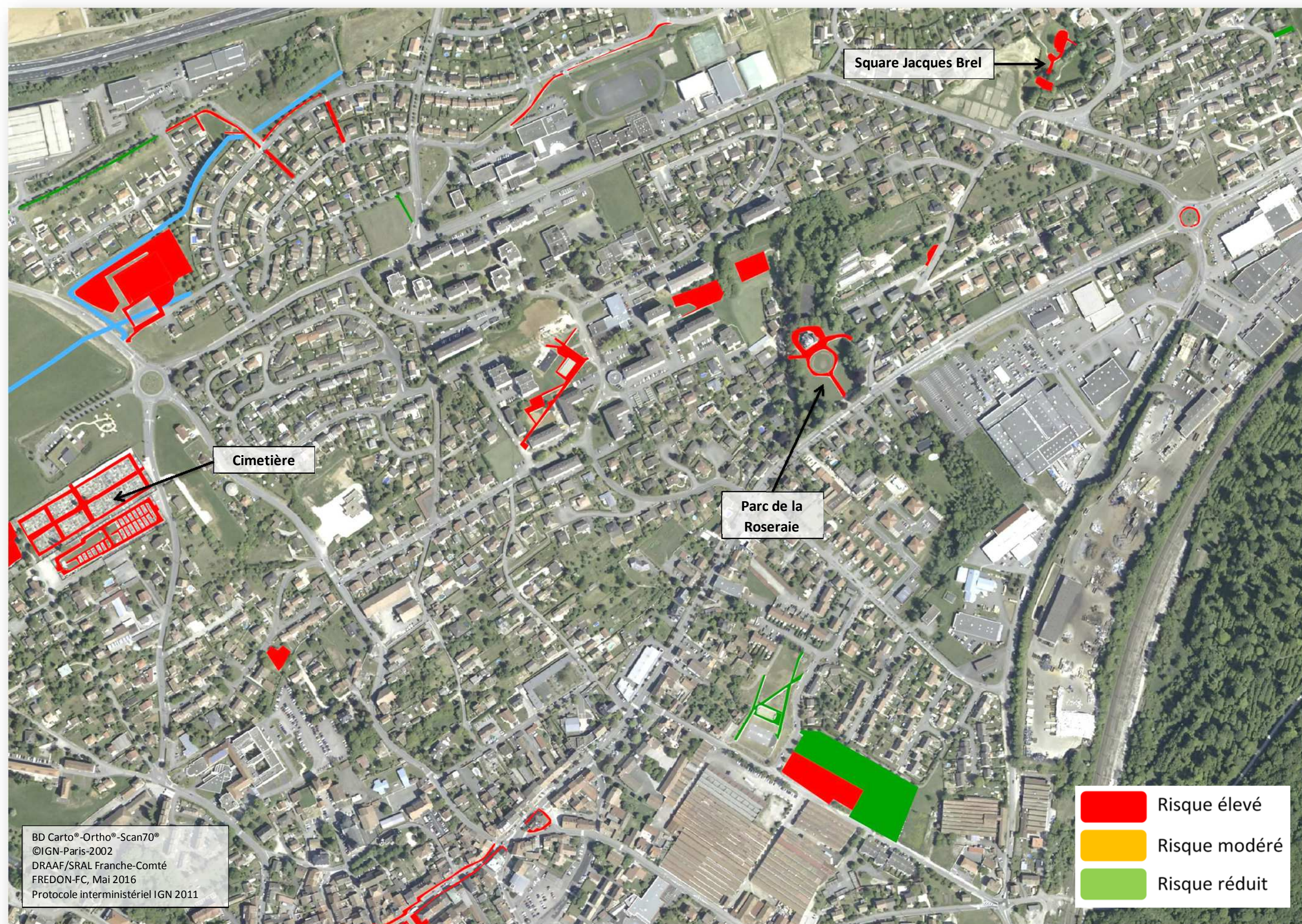


Figure 2 : Cartographie des surfaces entretenues chimiquement et de leur niveau de risque vis-à-vis de la population et/ou de l'environnement – Commune d'Héricourt Nord-Ouest – **Année de référence (2015)**

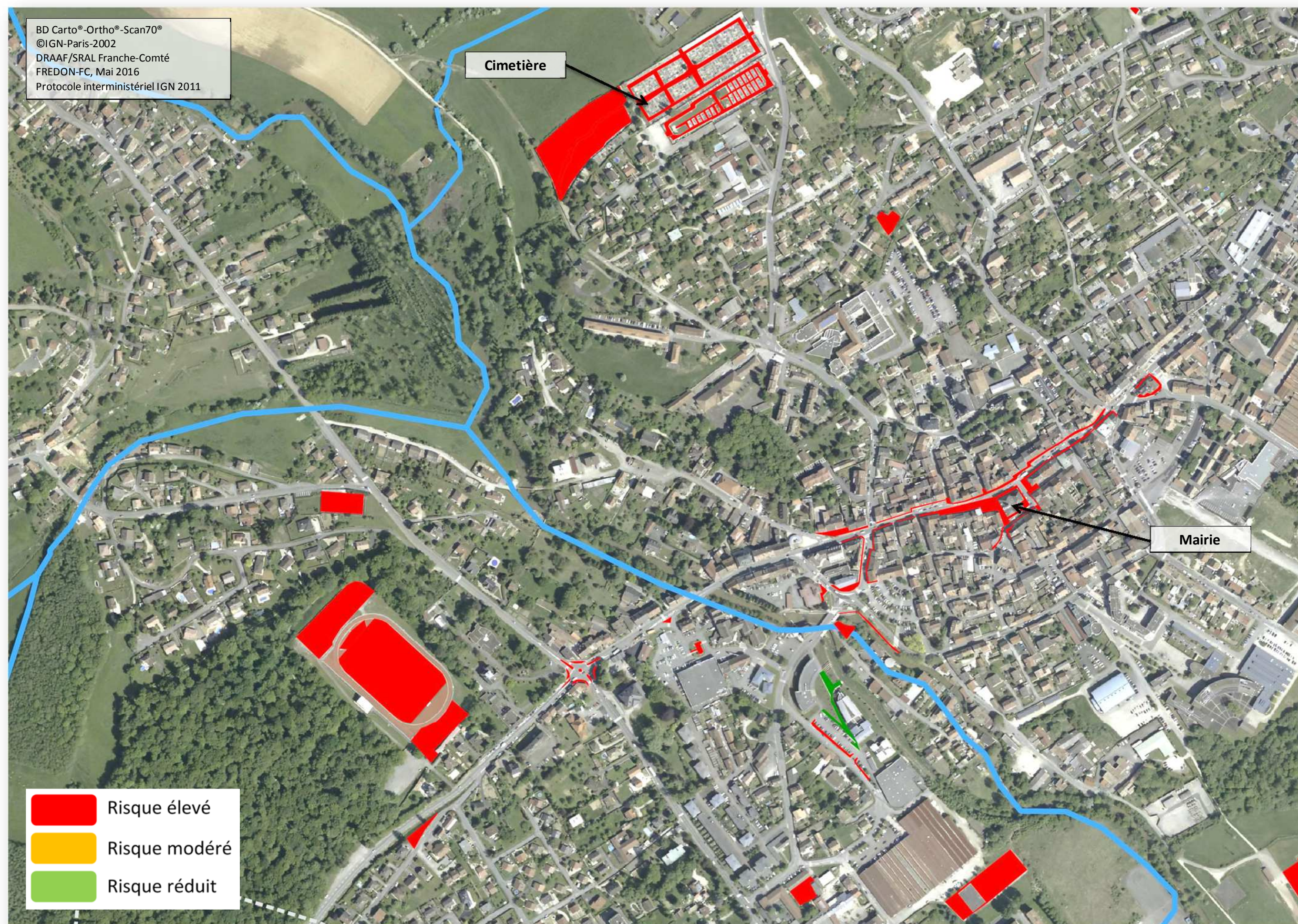


Figure 3 : Cartographie des surfaces entretenues chimiquement et de leur niveau de risque vis-à-vis de la population et/ou de l'environnement – Commune d'Héricourt Sud – Année de référence (2015)

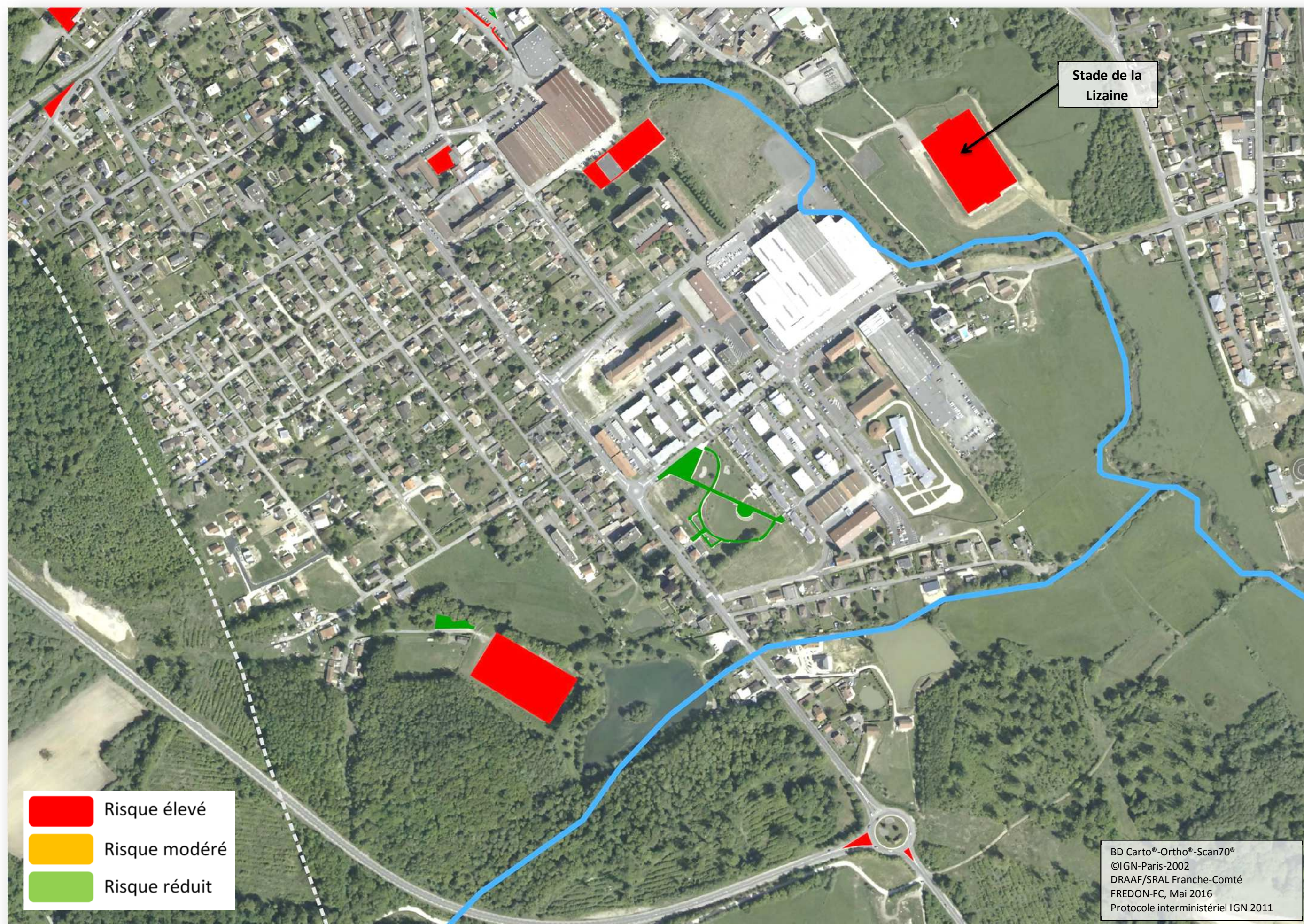


Figure 4 : Cartographie des surfaces entretenues chimiquement et de leur niveau de risque vis-à-vis de la population et/ou de l'environnement – Commune d'Héricourt-Bussurel– Année de référence (2015)

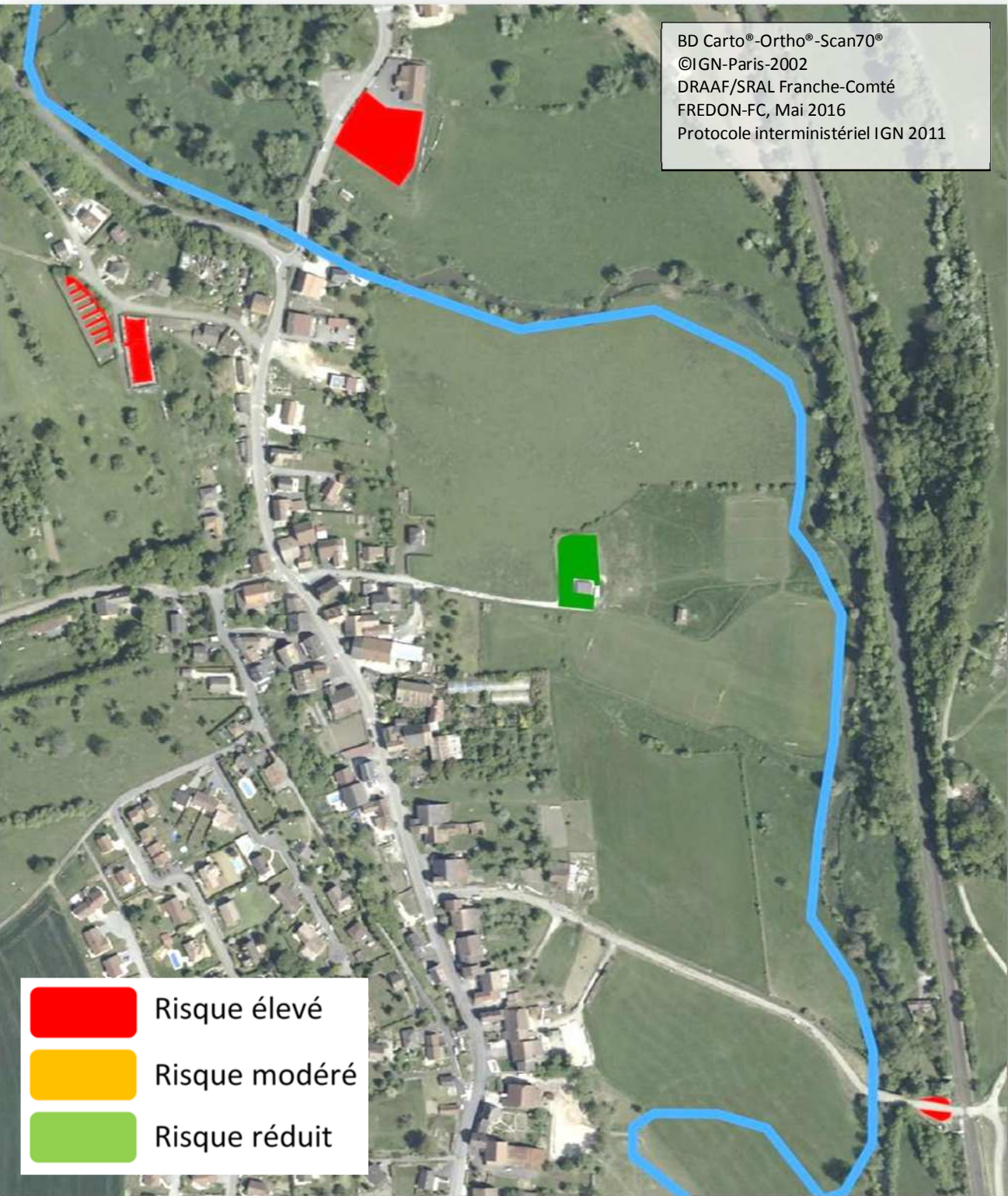


Figure 5 : Cartographie des surfaces entretenues chimiquement et de leur niveau de risque vis-à-vis de la population et/ou de l'environnement – Commune d'Héricourt-Byans– Année de référence (2015)



Figure 6 : Cartographie des surfaces entretenues chimiquement et de leur niveau de risque vis-à-vis de la population et/ou de l'environnement – Commune d'Héricourt – Année 2017

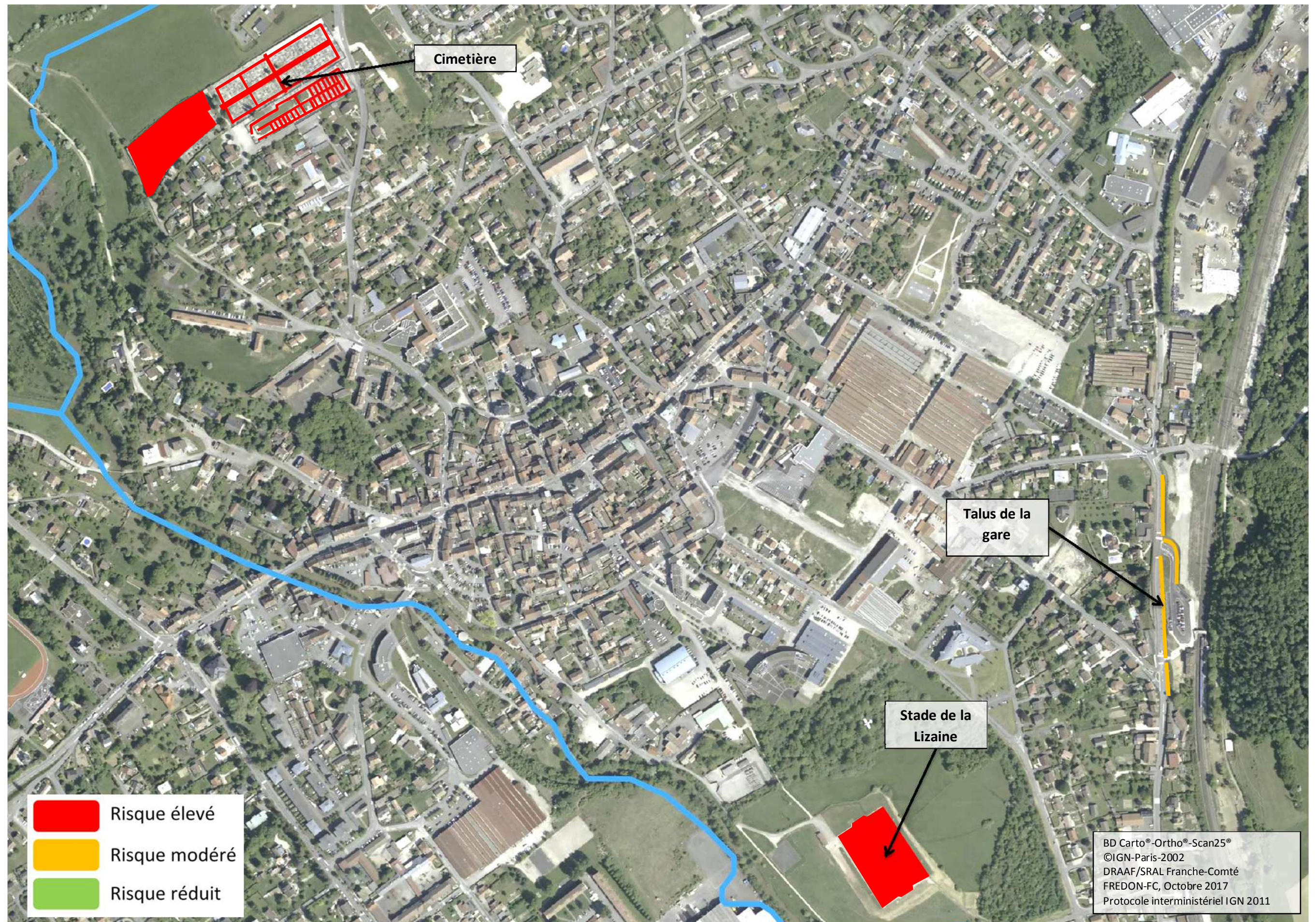


Figure 7 : Cartographie des surfaces entretenues chimiquement et de leur niveau de risque vis-à-vis de la population et/ou de l'environnement – Commune d'Héricourt-Bussurel– **Année 2017**



Figure 8 : Cartographie des surfaces entretenues chimiquement et de leur niveau de risque vis-à-vis de la population et/ou de l'environnement – Commune d'Héricourt-St Valbert– **Année 2017**



La commune d'Héricourt en quelques chiffres pour l'année 2017, et comparaison avec l'année de référence

Au regard des données disponibles pour les deux années en question, il est possible de réaliser une comparaison entre les surfaces entretenues chimiquement pour l'année 2017 et pour l'année de référence (2015).

Tableau 1 : Surfaces entretenues chimiquement – 2015 et 2017

Surfaces en m²		Désherbage en 2015	Désherbage en 2017	Bilan
Voirie perméable (Cheminements et diverses aires perméables (sable, graviers...))		Généralement, deux à trois passages par an sont réalisés avec un herbicide foliaire en traitement localisé. Une application d'un herbicide antigerminatif est réalisée sur certaines des surfaces (<u>perméables</u>). Le recours au désherbage manuel/débroussaillage est ponctuel, en lien avec la disponibilité des moyens humains.	Balayage régulier, désherbage manuel et/ou mécanique (contrôle régulier de la pousse à la débroussailleuse ou à l'aide d'un outil sans projection), un peu de désherbage thermique (notamment sur les pavés).	<u>Diminution</u> de 100% de la surface traitée.
Voirie imperméable (Divers aménagements)			Certains espaces sablés tendent se revégétaliser naturellement.	
Zones pavés (Voirie du centre-ville et divers aménagements)			Plusieurs passages d'herbicide chimique (pouvant être accompagné par du désherbage manuel	
Cimetières (Allées en graviers et espaces inter-tombes)			Un terrain stabilisé a fait l'objet d'un désherbage chimique. Pour les autres, désherbage manuel et/ou passage de la débroussailleuse.	<u>Peu d'évolution</u> entre les deux années comparées.
Terrains de sport	Terrains stabilisés et boulodromes			<u>Diminution</u> de la surface traitée.
	Terrain en herbe	Un désherbage sélectif est réalisé certaines années (pas en 2015).	Un désherbage sélectif est réalisé certaines années (pas en 2017).	<u>Pas d'évolution</u> entre les deux années comparées.

Evolution des pratiques de la commune d'Héricourt

1. Les travaux d'entretien

Le temps de travail alloué à l'activité de désherbage et entretien des espaces verts se répartit en fonction des interventions résumées dans le tableau ci-dessous. La comparaison est faite avec l'année de référence (2015).

Tableau 2 : Techniques mises en œuvre – 2015 et 2017

Techniques d'entretien	2015	2017
Traitements phytosanitaires	Plusieurs interventions à l'année sur l'ensemble des secteurs concernés. Les traitements sont réalisés à la tâche ou en plein, en fonction du produit utilisé (avec action antigerminative ou non). Rien que pour le centre-ville, 2 mois à 1 ETP sont nécessaires.	Pour le désherbage, de 1 à 4 interventions en fonction des espaces. 111 heures de travail ont été nécessaires pour l'intégralité des traitements chimiques sur la campagne 2017.
Désherbage manuel/mécanique (arrachage, binette, débroussailleuse...)	Le recours au désherbage manuel est encore peu réalisé, sauf dans les massifs où il est courant. Sur les autres espaces, sa mise en œuvre est très ponctuelle, en fonction des besoins et surtout de la disponibilité des moyens humains. Un peu de contrôle de la pousse à la débroussailleuse.	Le désherbage manuel a été largement renforcé, tout comme les interventions de contrôle de la pousse de la végétation avec une débroussailleuse et un outil de coupe sans projection. La fréquence des passages est directement en lien avec la représentativité de la zone concernée.
Tonte/fauchage	Charge régulière sur la saison de pousse. La gestion de la tonte commence à être différenciée (surtout pour les espaces gérés par un prestataire). Du fauchage est réalisé deux ou trois fois par an par un prestataire.	Idem 2015

Techniques d'entretien	2015	2017
Désherbage thermique		Cette technique a été un peu mise à contribution en 2017, notamment sur le secteur centre-ville. La réception « tardive » du matériel dans la saison (mi-août) n'a pas permis de l'utiliser dans les meilleures conditions. Cette technique sera davantage mise à profit sur la campagne 2018.
Balayage mécanique	Le balayage est réalisé à l'aide d'une balayeuse autoportée. Ce balayage est déjà différencié, le centre-ville étant balayé toutes les semaines, tandis que des zones plus excentrées ne le sont qu'une fois par an.	Idem 2015.
Autres techniques	Le paillage des massifs est réalisé : broyat de branches de taille, écorces, la paille de miscanthus, coques de fèves de cacao, pouzzolane...	Idem 2015. L'utilisation de plantes couvre-sols et de sedums en occupation de pieds d'arbres s'est développé.

La part consacrée aux traitements phytosanitaires est relativement faible en 2017, puisqu'elle ne concerne que des applications au niveau des cimetières, d'un terrain de sport stabilisé et d'un bas de talus (l'intégralité du reste de l'entretien de la commune ayant été réalisée en « zéro pesticide »).

Concernant les autres pratiques mises en œuvre, il est estimé qu'elles sont relativement similaires à l'année de référence. L'abandon du désherbage chimique a essentiellement été remplacé par du **balayage**, du **désherbage manuel/contrôle de la hauteur de la végétation** (débroussailleuse, outil de coupe sans projection) et du **désherbage thermique**.

Investissements en matériel

Tenant compte des préconisations réalisées suite au diagnostic initial des pratiques, et après des tests concluants, la commune d'Héricourt a fait le choix d'acquérir un certain nombre d'outils permettant de faciliter les opérations d'entretien sans pesticide, à savoir :

- 2 **désherbeurs thermiques** à gaz,
- 2 **outils de coupe** à lames réciproques,
- 1 **brosse de désherbage** à conducteur marchant.

2. Emploi des produits phytosanitaires

Le raisonnement s'appuie sur les spécialités commerciales phytosanitaires employées durant les deux campagnes concernées par l'étude.

*Remarque : à noter que n'ayant pas d'éléments chiffrés précis quant à l'usage des pesticides en 2015 (pas de registre de traçabilité à jour, le volume précis utilisé est donc difficilement estimable), les quantités reportées dans le tableau ci-après correspondent aux **volumes commandés** et non forcément utilisés.*

*Par contre, suite aux préconisations formulées à l'issu du diagnostic initial, les Services Techniques ont mis en place le registre de traçabilité des interventions dès la campagne 2016, les volumes renseignés pour **2017** correspondent donc aux **volumes réellement appliqués** sur cette campagne.*

Tableau 3 : Pesticides commandés et/ou appliqués par la commune d'Héricourt – 2015 et 2017

Nom de la spécialité commerciale	Lieux recevant le produit	Doses homologuées	Quantités utilisées en 2015	Quantités utilisées en 2017
Aïkido	Toutes surfaces	200 g/ha	Inconnue (1 kg commandé)	
Winch	Toutes surfaces	5 L/ha	Inconnue (5L commandés)	
RoundUp Innovert	Toutes surfaces	3,75 ou 6 L/ha en fonction de la flore	Inconnue (25L commandés)	8,5 L
Touchdown EV	Toutes surfaces	De 3 à 6 L/ha en fonction de la flore	Inconnue (50L commandés)	0,6 L
Pistol Expert	Toutes surfaces	10 L/ha		8 L
Katoun	Pied de talus	16 L/ha		1,6 L

Commentaires sur les produits utilisés en 2017

• **ROUNDUP INNOVERT**

Produit composé de glyphosate à 480 g/L.

Il s'agit d'une molécule herbicide foliaire systémique. Son utilisation doit être réservée aux traitements sur adventice levée, à la tâche.

Les conditions d'emploi du produit stipulent qu'une Zone Non Traitée (ZNT) de 5m doit être respectée par rapport aux points d'eau, et que le délai de rentrée est de 6h.

• TOUCHDOWN EV

Produit composé de glyphosate à 360 g/L. Il s'agit d'un herbicide foliaire systémique, à préconiser en traitement à la tâche, conformément à l'utilisation qui en est fait sur la commune.

Par ailleurs, les conditions d'emploi du produit stipulent qu'une Zone Non Traitée (ZNT) de 5m doit être respectée par rapport aux points d'eau, et que le délai de rentrée est équivalent au temps de séchage de la zone traitée.

• PISTOL EXPERT

Produit composé de glyphosate à 180 g/L, de flufenacet à 60 g/L et de diflufenicanil à 18 g/L. Il s'agit d'un herbicide à la fois antigerminatif et de post-levée. De par ses propriétés antigerminatives, **il ne doit pas être appliqué sur des sols imperméables**, conformément à ce qui a pu être pratiqué la commune d'Héricourt en 2017.

Les conditions d'emploi du produit stipulent qu'une Zone Non Traitée (ZNT) de 5m doit être respectée par rapport aux points d'eau, et que le délai de rentrée est de 6h.

• KATOUN

Produit de biocontrôle (substance naturelle d'origine végétale) composé d'acide pelargonique à 680 g/L. De par sa toxicité sur les organismes aquatiques, **son utilisation est interdite sur les surfaces imperméables, et seulement 2 applications annuelles sont autorisées**, conformément à ce qui a pu être pratiqué la commune d'Héricourt en 2017.

Les conditions d'emploi du produit stipulent qu'une Zone Non Traitée (ZNT) de 5m doit être respectée par rapport aux points d'eau, et que le délai de rentrée est de 6h.

La loi « Labbé » du 8 février 2014, entérinée par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, interdit, depuis le 1er janvier 2017, l'usage de la plupart des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et les établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts ainsi que des voiries.

Selon ces textes, par rapport aux terrains de sport, et en fonction du contexte où se situent ces derniers (notion d'ouverture au public, de libre accès), de l'aspect « espace végétalisé ouvert », fréquentation par un jeune public, des promeneurs, etc. les traitements à l'aide de pesticides « conventionnels » peuvent être prohibés.

Selon nous, ce serait le cas pour le terrain de sport de la Lizaine, ce dernier étant accessible librement au public. L'usage de RoundUp Innovert en 2017 ne serait donc pas conforme.

Un éventuel traitement ne serait alors possible qu'avec un produit de biocontrôle, UAB ou à faible risque (toutes les contraintes liées à l'application de produits phytosanitaires - balisage 24h avant, affichage, respect du délai de réentrée - s'appliquant).

Bilan sur les quantités de produits phytosanitaires

Au regard du manque de données chiffrées précises dans le diagnostic initial (données 2015) à cause notamment de l'absence de registre de traçabilité des applications de pesticides (correctement mis en place depuis), il n'est **pas possible de réaliser une comparaison pertinente** entre les 2 années étudiées (les données 2015 portent sur des volumes commandés alors que les données 2017 portent sur les volumes réellement appliqués).

Pour autant, et compte-tenu de la réduction extrêmement importante des surfaces traitées chimiquement, il est certain que **la réduction de l'usage des pesticides est elle-même aussi importante**, et ce que l'on raisonne sur le **volume de produit utilisé comme sur les quantités de matières actives** appliquées.

3. Dosage des produits phytosanitaires

Remarque : Afin d'estimer la qualité des dosages, nous prenons l'exemple d'un traitement spécifique réalisé au niveau du stade de la Lizaine (zone pour laquelle la surface est relativement aisée à estimer)

Tableau 4 : Qualité du dosage de l'herbicide réalisé sur le stade de la Lizaine – traitement du 13/06/2017

Nom de la spécialité commerciale	Quantités utilisées	Surface traitée (m ²)	Taux enherbement estimé (%)	Surfaces réellement traitées	Surface pouvant être recouverte avec le volume de produit utilisé
RoundUp Innovert	0,50 L	Terrain de sport : 7823 m ²	10 %	782,3 m²	De 833 à 1333 m ² en fonction de la dose retenue

En comparant la surface pouvant être recouverte avec les 0,50 L de produit utilisé lors de ce traitement (soit de 833 m² à 1333 m² en fonction de la dose retenue), avec la surface potentiellement traitée (environ 782 m²), il apparaît que **le traitement se fasse avec un dosage de l'ordre de 1,06 à 1,7 fois la dose homologuée**, ce qui semble correct (un tenant compte du fait que le taux d'enherbement comme la surface réellement traitée sont des estimations).

A noter que les bonnes pratiques permettant de réaliser un dosage correct sont désormais mis en œuvre par les applicateurs de la commune d'Héricourt, et notamment la réalisation des étalonnages, qu'il sera nécessaire de renouveler chaque année.

Réglementation

Le glyphosate étant responsable de nombreux problèmes de dégradation de la qualité de l'eau, la réglementation autorise une quantité maximale de 2880 g /ha /an sur surface perméable et 1500 g /ha /an sur surface imperméable.

Exemple d'application de glyphosate sur le stade de la Lizaine en 2017 :

➤ Surfaces perméables

- 2,4 L de RoundUp Innovert (480 g/L) : $2,4 \times 480 \text{ g/L} = 1\,152$ grammes de glyphosate

Apport total : 1 152 g sur 7 823 m² (surface entretenue au stade),
soit 1 472 g/ha/an.

Le seuil réglementaire de 2880 g/ha/an est respecté.

Tableau 5 : Synthèse des données du diagnostic pour la commune d’Héricourt (2015 et 2017)

Thématiques	Données du diagnostic disponibles - Année de référence (2015)	Données du diagnostic disponibles- Année N+1 (2017)
Temps consacré à l’entretien (désherbage chimique)	Inconnu précisément. Au moins 2 mois pour 1 ETP sont nécessaires rien que pour le centre-ville.	111 heures pour l’intégralité des traitements
Surfaces concernées	Voirie (perméable et imperméable) Cimetières Terrain de sport stabilisés et engazonnés Diverses aires perméables La majorité des surfaces correspondent à des surfaces à risque élevé pour l’environnement et/ou la population.	Cimetières : allées et espaces inter-tombes Terrain de sport stabilisé Pied de talus La majorité des surfaces correspondent à des surfaces à risque élevé pour l’environnement et/ou la population.
Techniques non chimiques	Tonte/débroussaillage/fauchage Désherbage manuel Paillage et binage Balayage	Tonte/débroussaillage/fauchage Désherbage manuel Paillage et binage Balayage Contrôle de la pousse à la débroussailleuse ou à l’aide d’un outil de coupe sans projection Désherbage thermique
Spécialités commerciales phytosanitaires	1 spécialité herbicide de pré et post-levée – Classée N - Quantité = 1 kg <u>commandé</u> 1 spécialité herbicide de pré-levée – Classée N et Xi - Quantité = 5 L <u>commandés</u> 2 spécialités herbicides de post-levée – Sans classement – Quantités = 25 L et 50 L <u>commandés</u>	1 spécialité herbicide de pré et post-levée – Quantité = 8 L <u>utilisés</u> 2 spécialité herbicide de post-levée – Quantité = 9,1 L <u>utilisés</u> 1 spécialité herbicide de biocontrôle – Quantité = 1,6 L <u>utilisés</u> 👉 Réduction importante de la quantité d’herbicide utilisée sur la commune, mais non précisément évaluable (défaut d’informations précises à l’année N – 2015)
Substances actives (S.A.)	Total S.A. connues : 32 930 grammes <u>commandés</u> - Glyphosate = 30 000 g - Oryzalin = 2 145 g - Isoxaben = 535 g - Flazasulfuron = 250 g	Total S.A. connues : 7 448 grammes <u>utilisés</u> - Glyphosate = 5 736 g - Acide pelargonique = 1 088 g - Flufenacet = 480 g - Diflufenicanil = 144 g 👉 Réduction importante de la quantité de matière active appliquée sur la commune, mais non précisément évaluable (défaut d’informations précises à l’année N – 2015)
Local de stockage	Plutôt conforme. Modifier l’affichage sur la porte.	Conforme
Matériels	Conforme. Réaliser des étalonnages.	Conforme. Des étalonnages ont été réalisés et sont renouvelés chaque année
Préparation de la bouillie	Conforme.	Conforme
Protection de l’applicateur	Conforme (mis en conformité depuis le diagnostic).	Conforme.
Gestion des effluents / rinçage matériel	Non conforme. Il sera nécessaire de se positionner sur un mode de gestion proposé au point « 9. Gestion des effluents ».	Conforme. Gestion par dilutions adéquates puis épandage/vidange sur zone traitée.
Gestion des emballages vides	Sans objet à ce jour. Il conviendra de les gérer correctement dans le futur.	Conforme
Qualité des dosages	Non évalué. Dans tous les cas, pour un dosage correct, les agents devront réaliser des étalonnages tous les ans et s’appuyer sur leur valeur d’étalonnage pour calculer le volume de produit à utiliser	Le dosage calculé au niveau du stade de la Lizaine abouti à un résultat correct. Les agents ont réalisé des étalonnages.
Bilan des pratiques	👉 : Le matériel utilisé, la protection des agents, le local de stockage. 👎 : La gestion des effluents, la non-réalisation d’étalonnage, la présence de produits non homologués dans les stocks.	👉 : Diminution très importante du recours au désherbage chimique, mise en place des délais de rentrée, gestion des effluents, réalisation d’étalonnage, tenue du registre de traçabilité. 👎 : Probablement, l’utilisation d’un produit sur une surface sur laquelle la réglementation l’interdit (terrain de sport de la Lizaine).
Risque pour la population / pratiques	Toutes les surfaces sont potentiellement à risque. Mise en place des délais de rentrée obligatoire (arrêté du 27 juin 2011).	Toutes les surfaces sont potentiellement à risque.
Risque pour l’environnement / pratiques	Le risque est lié essentiellement à l’application d’herbicide sur surfaces imperméables et à proximité de cours d’eau. Importance du respect des ZNT	Réduit.

Les alternatives proposées – Bilan à l'année N+1 (2017)

Suite au diagnostic initial (réalisé sur les données 2015), et ce pour chaque surface recensée, des solutions visant à réduire l'emploi des phytosanitaires avaient été proposées, en fonction des objectifs de la commune en terme d'entretien et d'aménagement.

Une priorisation des secteurs sur lesquels la réduction, voire la suppression des phytosanitaires doit intervenir, avait également été proposée.

Cette priorisation était réalisée sur la base de deux critères principaux. Le risque vis-à-vis de la population, et évidemment le risque vis-à-vis de l'environnement, notamment au travers du transfert des substances actives vers le réseau d'eau.

Le tableau 6 page suivante nous permet de noter les orientations qui ont été privilégiées par la commune d'Héricourt en terme d'aménagement, de modification de pratique et/ou d'investissement dans du matériel alternatif, afin de réduire le recours au désherbage chimique.

Tableau 6 : Actions retenues pour la réduction de l’utilisation des produits phytosanitaires pour les surfaces recensées dans le diagnostic.

Lieu	Préconisations à l’issu du diagnostic initial	Bilan à l’année N+1
Voirie imperméable, dont zones pavés	Mise en œuvre de la gestion différenciée du désherbage: maintien du centre de la commune en Zone 1, passage de certains secteurs résidentiels en Zone 2 (plus de tolérance à la végétation). ➤ Prévoir la réfection de certains revêtements. Ceci permettra de limiter l’accumulation de graines et de matière organique, et simplifiera l’entretien, ➤ Poursuivre et amplifier le balayage préventif (mécanique/manuel), ➤ Mettre en place le balayage curatif, à l'aide de brosses métalliques/mixtes (sur balayeuse mécanique et débroussailleuse), ➤ Désherbage manuel à envisager (binette, pic-bine...), ou simple contrôle de la hauteur de la végétation (débroussailleuse sans projection) ➤ Possibilité d’utiliser du matériel de désherbage thermique sur les zones à fort enjeu de représentativité (pavés notamment).	<u>Réalisé</u> : l’ensemble de ces espaces n’est plus du tout désherbé chimiquement. ➤ Certains secteurs ont fait l’objet d’une réfection (trottoirs et chaussée – non forcément lié aux problématiques de désherbage), ce qui permet de limiter les besoins en entretien au niveau de ces espaces, ➤ Le balayage préventif a été poursuivi, du balayage curatif a été un peu utilisé, ➤ Le désherbage manuel et mécanique a été beaucoup utilisé (contrôle de la pousse à la débroussailleuse et à l’aide d’un outil de coupe sans projection), ➤ Le désherbage thermique a été un peu mis en œuvre.
Voirie et diverses aires perméables (dont aires de jeux, parcs et terrains de sport)	Se poser la question de la nécessité de désherber en fonction de la représentativité de ces différents espaces (autant que possible, passage de la Zone 1 à la Zone 2, voire Zone 3, en termes de tolérance de la flore spontanée). Lorsque que l’usage est compatible, privilégier la végétalisation des surfaces : engazonnement (semences à pousse lente), enherbement (flore spontanée), mise en place d'une végétalisation (flore vivace en pied de mur par exemple)... Partout où la tolérance de la végétation ne peut être améliorée, possibilité d’utiliser un outil de désherbage mécanique ou thermique de grande largeur (débit de chantier important). Le désherbage manuel (binette) peut être envisagé sur de <u>petites surfaces</u>.	<u>Réalisé en partie</u> : à l’exception d’un terrain de sport stabilisé et d’un pied de talus en terre, l’ensemble de ces espaces ne sont plus entretenus chimiquement. Sur certains espaces stabilisés, le choix a été fait de ne pas intervenir en désherbage mais simplement par tonte. Une végétation naturelle tend donc à coloniser petit à petit les surfaces non fréquentées. Sur d’autres espaces, c’est essentiellement par une mise en œuvre du désherbage manuel que l’entretien de désherbage de ces zones a été réalisé.
Cimetières ➤ Allées ➤ Inter-tombes	<u>Allées</u> ➤ Lorsque l’épaisseur de la couche de graviers est suffisante (<u>ou qu’il peut être envisagé de la compléter</u>), le désherbage peut être réalisé par : ▪ brassage/ratissage, ▪ binage/arrachage, ▪ à l’aide d’un outil de désherbage mécanique. ➤ Dans le cas contraire, favoriser la végétalisation (enherbement spontané ou semis volontaire) d’un maximum d’espaces afin de limiter les besoins en désherbage. <u>Espaces inter-tombes</u> ➤ Travailler sur la réfection/comblement des espaces inter-tombes présents sur le cimetière. Il est possible de réaménager ces espaces en les imperméabilisant (bétonnage, résine), ou les occupant avec du gazon, des plantes couvre-sols (sedum, lierre...), du paillage, du gravier (épaisseur suffisante)... ➤ Si la végétation peut être tolérée, et si la largeur des inter-tombes le permet, il sera possible d’en contrôler la hauteur à la débroussailleuse ou à l’aide d’un outil de type « débroussailleuse sans projection ». Dans le cas où la végétalisation est envisagée, le cimetière étant un espace « sensible » en terme de représentativité, il peut être intéressant de mettre en place des « zones pilotes » afin de tester les nouvelles pratiques avant d’éventuellement les généraliser.	<u>Non réalisé</u> : cet espace continu de faire l’objet d’un entretien chimique. Néanmoins, les perspectives sont encourageantes puisqu’une réflexion est en cours quant à l’évolution des revêtements dans le temps afin de réduire les besoins en désherbage et faciliter les interventions d’entretien. Ainsi, un test de végétalisation partielle pourrait être mené prochainement.
Terrain de sport engazonné	Sur cet espace se pose clairement la question de l’exigence de désherbage au regard des usages sportifs ou de loisirs. Il est donc nécessaire de définir précisément les attentes en termes de « qualité » et de « jouabilité » de ces terrains de sport et se tourner vers un arrêt du désherbage sélectif de cet espace. Pour pallier à l’arrêt de ce désherbage, un suivi agronomique plus fin pourra être mis en place, en association avec davantage d’interventions mécaniques.	<u>Non réalisé</u> : pas d’évolution notable des modes de gestion de cet espace (mais pas de désherbage chimique depuis 4 ans).

Les alternatives mises en œuvre – Bilan à l'année N+1 (2017)

1. La gestion différenciée

Bien qu'elle ne soit pas clairement formalisée à ce jour (pas de carte clairement définie), le principe de la gestion différenciée est plutôt intégré par la commune (définition de fréquences d'entretien différentes d'un secteur à l'autre, basé sur des critères d'usage et de représentativité), et ce concernant aussi bien les travaux de tonte, de balayage et de désherbage.

Sur la campagne 2017, cette gestion différenciée a été davantage « subie » que « choisie », c'est-à-dire que c'est essentiellement le manque de disponibilité des moyens humains qui a poussé les agents de la commune à intervenir plus ou moins fréquemment sur les différents secteurs. De plus, quelques retours négatifs ont pu pousser les agents à parfois reconsidérer la priorité des interventions.

Dès 2018, et ce prioritairement concernant les pratiques de désherbage, il pourrait être intéressant pour la commune de formaliser clairement un plan de gestion différenciée (en dessinant les secteurs plus ou moins prioritaires directement sur une carte par exemple) en définissant le type de technique à privilégier et la fréquence de passage attendue.

Ceci permettrait d'une part aux agents et élus municipaux d'être au clair sur la démarche engagée, et d'autre part de communiquer plus simplement auprès des administrés.

2. Les techniques utilisées et perspectives

❖ Réfection

Certaines portions de la voirie d'Héricourt ont fait l'objet d'une réfection, non forcément directement lié aux contraintes de désherbage. C'est sans aucun doute que la rénovation des revêtements de ces secteurs va permettre à l'avenir de limiter les besoins en entretien, tout en rendant le balayage plus efficace.

❖ Balayage

Consciente que le balayage constitue une technique importante dans le cadre d'une démarche de réduction de l'utilisation des pesticides, la commune d'Héricourt a dans un premier temps **poursuivi les opérations de balayage préventif** au niveau de ses voiries (élimination des graines et de la matière organique propices au développement de la végétation spontanée).

Dans un second temps, **quelques passages d'une brosse de désherbage à conducteur marchant** ont été réalisés, permettant de retirer une partie de la flore adventice s'étant développée. Les agents rapportent que ce matériel est intéressant mais assez compliqué à manœuvrer.

A l'avenir, toujours avec l'objectif d'amplifier ces opérations de balayage, et notamment en ce qui concerne l'aspect curatif de celui-ci, la commune d'Héricourt envisage le renouvellement de sa balayeuse de voirie vieillissante pour un nouvel outil pouvant en plus être équipé d'un **bras déporté de désherbage**.



❖ Contrôle de la pousse de la végétation



En complément d'autres techniques (désherbage manuel et thermique notamment), de nombreux passages de la débroussailleuse en voirie ont **maintenus la végétation assez « rase »**, permettant d'obtenir un résultat visuel satisfaisant par rapport à l'esthétisme attendu. En fonction des secteurs et du niveau d'esthétisme attendu, ce sont entre 1 et 6 interventions qui ont été réalisées sur la campagne 2017.

Certains secteurs étant particulièrement propices aux projections, tout en étant à proximité de voies de circulation, la commune s'est équipée de 2 matériels thermiques de coupe à lames réciproques qui leur permet de supprimer les projections (voir photo ci-contre).

❖ Désherbage manuel

Bien qu'étant une technique fastidieuse qui ne doit pas constituer la seule alternative face à l'arrêt du désherbage chimique, le désherbage manuel demeure néanmoins une technique à considérer (facilité et rapidité de mise en œuvre, résultat visuel immédiat).

Sur la commune d'Héricourt, toujours en complément d'autres techniques, le recours au **désherbage manuel a été important** pour l'entretien des espaces en zéro pesticide. Ce sont entre 1 et 6 interventions qui ont été réalisées sur la campagne 2017.

❖ Désherbage thermique

Comme discuté lors du diagnostic initial, le **désherbage thermique a été une des techniques mise à contribution** pour pallier à l'arrêt du désherbage chimique de la voirie. Ceci a été possible grâce à l'acquisition de deux outils à gaz sur chariot (voir photo).

Par exemple, l'utilisation de cette technique a été **privilegiée sur les espaces pavés du centre-ville** (secteur très prioritaire au niveau de l'entretien) ce qui est une bonne pratique à poursuivre. Par contre en 2017, et ce à cause d'une réception tardive du matériel dans la saison (mi-août), seulement 1 à 2 interventions ont été réalisées ce qui est insuffisant compte-tenu de la technologie utilisée. Néanmoins, le résultat est apparu satisfaisant puisque cette technique est venue en **complément d'autres solutions**, comme le désherbage manuel ou le contrôle de la pousse à la débroussailleuse.



Dans le cas où le désherbage thermique serait envisagé en tant que technique principale sur ces secteurs, il conviendra d'envisager davantage de passages à l'année (5 à 6 semble constituer un minimum).

❖ Végétalisation/enherbement

Ces techniques avaient été proposées pour occuper plusieurs espaces perméables de la commune, afin de limiter les besoins en entretien à quelques tontes annuelles.

Enherbement naturel

Sur la campagne d'entretien 2017, certains espaces n'ayant pas fait l'objet de désherbage, mais uniquement d'un contrôle de la hauteur de la végétation qui s'y développait, on a pu noter un **réenherbement naturel** plus ou moins important (exemples ci-après).

Nous invitons la commune à poursuivre dans ce sens autant que possible, ce qui ne pourra qu'être favorable dans le cadre de la démarche « zéro phyto » engagée (entretien uniquement pas la tonte, donc moins fastidieux qu'un désherbage complet)

Ci-dessous : végétalisation naturelle d'espaces perméables – Parc de la Roseraie, point-verre rue Nelson Mandela, petit parc rue Jean Moulin et square Jacques Brel



Enherbement volontaire

L'**enherbement volontaire par semis** est une option qui n'a pas encore été mise en application mais qui n'est pas exclue par la commune.

Un **test d'enherbement volontaire** de certains espaces du **cimetière principal** pourrait d'ailleurs être envisagé à court terme. Un semis de gazon à pousse lente ou de sedums permettrait d'étoffer des zones qui seraient « clairsemées » si on laissait la végétation naturelle se développer, ou d'apporter un esthétisme supérieur à des zones où la végétation spontanée n'est pas suffisamment qualitative.

Végétalisation

Au-delà des espaces précédemment cités, la commune d'Héricourt a également mis en œuvre la végétalisation de terre-pleins et de pieds d'arbres afin de limiter, voire supprimer, les besoins en entretien.

Sur ces espaces a été implanté des tapis de sedums ou des végétaux vivaces issus de précédent massifs de la commune, avec un rendu particulièrement intéressant, comme peuvent en attester les photos ci-dessous (sedums au niveau du terre-plein et de pieds d'arbres place de l'Europe, pied d'arbre avenue Léon Jouhaux).



❖ Désherbage mécanique



Un vrai intérêt est porté par la commune d'Héricourt envers cette technique, qui pourrait permettre d'entretenir beaucoup plus simplement des surfaces sablées, stabilisées ou gravillonnées. 3 à 4 interventions annuelles par surface pourraient permettre un rendu largement satisfaisant.

Un outil de type « porte-outils » à conducteur marchant équipé d'un matériel de désherbage mécanique a retenu leur attention, mais l'acquisition n'est pas prévue pour le moment.

❖ Aménagements/Réaménagements

Comme discuté au travers de cette étude, dans un certain nombre de cas, un **réaménagement partiel ou total de différents espaces est proposé**. Dans le cadre de la gestion différenciée, ces réaménagements ont pour objectif de limiter les besoins en entretien, et donc de gagner du temps, temps qui peut alors être alloué à d'autres techniques sur d'autres espaces (toujours en lien avec le désherbage).

Si des projets de d'aménagements voient le jour, nous attirons particulièrement l'attention sur l'importance de **penser l'aménagement en tenant compte des contraintes d'entretien** y afférent.

En effet, il conviendra de **raisonner l'entretien dès la conception**, afin de se positionner sur des matériaux limitant la pousse de la végétation, ou au contraire permettant d'intégrer la végétation spontanée d'une manière esthétique, tout en prévoyant les conditions nécessaires à la réalisation des travaux de désherbage.

En pratique, il peut être nécessaire de réaliser un **cahier des charges** particulier à destination des futurs aménageurs, et il sera de toute façon intéressant **d'intégrer autant que possible les services techniques** dans le processus de sélection des projets.

La communication

La commune d'Héricourt a utilisé différents vecteurs de communication afin de présenter les enjeux de sa démarche auprès de ses administrés, à savoir :

- Articles dans le bulletin municipal et dans la presse régionale,
- Communication orale en direct avec les administrés,
- Conférence à destination des « jardiniers amateurs » (printemps 2017),
- Location de l'exposition itinérante de la FREDON FC,
- Animation à destination des « jardiniers amateurs » (à prévoir au printemps 2018).

Compte-tenu du peu de remarques négatives réceptionnées en mairie (qui ne s'explique pas que par la communication, mais qui est également fortement lié à la qualité du travail d'entretien réalisé par les agents), on peut considérer que la communication réalisée depuis 2015 a été efficace. Nous invitons la commune à poursuivre les efforts entrepris dans ce sens.

Ci-après : Articles publiés dans le journal communal d'information et dans la presse régionale, expliquant la démarche de la commune.

VILLE D'HERICOURT

CULTURE LOISIRS PATRIMOINE

Zéro pesticide !

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte interdit au 1^{er} janvier 2017 l'utilisation des produits phytosanitaires par l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics sur les voiries, dans les espaces verts, forêts et promenades ouverts au public.

Les produits de bio contrôle, les produits qualifiés à faible risque et les produits utilisables en agriculture biologique restent autorisés.

Le 22 juillet 2015, l'Assemblée Nationale adopte la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui interdit l'utilisation de produits phytosanitaires par les particuliers à partir de 2019. L'appel à projet « Zéro pesticide en Franche-Comté » s'insère dans le contexte régional et national. Il est important que les collectivités de la Région Bourgogne Franche-Comté parviennent au plus vite à une gestion plus écologique de leurs milieux environnants.

L'agence de l'eau apporte 80 % de subvention pour la réalisation d'un diagnostic des pratiques de notre collectivité et un plan de gestion des espaces publics par un prestataire spécialisé et compétent. La Ville s'engagera sur les 20 % restant à financer et mettra tout en œuvre sur un programme de plusieurs années pour la mise en place d'actions alternatives au désherbage chimique, la formation des agents, la promotion et l'information auprès des habitants. 2016 restera une année de transition. La commune sera prête pour le 1^{er} janvier 2017. La ville d'Héricourt a fait le choix de s'adresser à la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) afin de coordonner ou réaliser les luttes contre les organismes nuisibles. Cet organisme veillera dans notre collectivité et pour le compte de l'Etat à la bonne exécution des mesures prescrites par la loi.

Pour cet accompagnement le FREDON demande une participation de 8 330 €. L'aide de l'Agence de l'Eau sera de 6 664 €.



Le pouvoir des fleurs : évocation campagnarde

Samedi 24 juin 2017

HÉRICOURT ET SA RÉGION 21

HÉRICOURT

En marche pour le zéro phyto

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi sur le zéro phyto oblige les collectivités à désherber autrement qu'avec des produits chimiques.

La Ville d'Héricourt a franchi le gué du zéro phytosanitaire (pesticides) en adhérant à la Fredon Franche-Comté (Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles de Franche-Comté) depuis décembre 2015. La loi oblige les collectivités à désherber autrement qu'avec des produits chimiques depuis le 1^{er} janvier 2017. Vendredi, la Ville d'Héricourt a organisé une réunion publique d'information initiée par Danielle Bourgon, l'adjointe à l'environnement, et les responsables des espaces verts. Ils avaient invité Robin Jacoutot, chargé de mission à la Fredon, qui a fait une présentation limpide devant 25 personnes en mettant l'accent sur les enjeux vitaux de la protection environnementale et sur la santé.

Revenir aux fondamentaux

De rappeler l'importance du rôle des insectes dans la chaîne naturelle, et les stations d'épurations n'éliminent pas les pesticides qui polluent les rivières, lacs et nappes phréatiques. Il suffit de doses infiniment petites pour contaminer des centaines de m³



Les employés du service environnement dans l'opération de désherbage des massifs avec la binette

avec des impacts considérables et irréversibles sur les êtres vivants.

Il faut revenir aux fondamen-

taux pour le désherbage (terrasses, chemins pavés...) avec la binette, l'arrachage, la tonte, le

balayage qui sont efficaces. Dans les collectivités il conseille le thermique, infrarouge, des ba-

layeuses adaptées pour les bordures des chaussées, trottoirs, places... Une tonte plus parcimonieuse, plus haute (6 cm) hormis aux endroits stratégiques, favorise les auxiliaires (insectes, hérissons, oiseaux). Au potager, il faut accepter quelques dégâts, et utiliser les remèdes de grands-mères (cendre, sciure...) et planter des variétés diversifiées et locales.

> L'exposition zéro phyto visible au musée Minal le samedi 24 juin et du lundi 26 jusqu'au jeudi 29 juin, de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

La loi

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi Labbé est en vigueur. L'objectif est la mise en place du zéro pesticide dans l'entretien des espaces publics (parcs, forêts et voiries) avec l'interdiction des produits phytosanitaires (pesticides, herbicides, fongicides...) par l'État, les collectivités locales et établissements publics. Seuls les cimetières et terrains de sports n'entrent pas dans les dispositions de la loi Labbé. En 2020, le zéro phyto total devra être appliqué.

HERICOURT ► et sa région

Environnement Le fleurissement sous la loupe du jury régional

le 10 Août 2016

Une démarche écologique

Arrivé avec un peu plus d'une heure de retard, le jury régional du fleurissement a, mercredi soir, scruté les espaces travaillés par les jardiniers de la ville au pas de charge.

La visite n'aura duré en tout et pour tout qu'un petit quart d'heure. Néanmoins, Murielle Devière et Yves Rodriguez, les deux « experts en matière de fleurissement » de la Ville d'Héricourt accompagnés du maire, de l'adjointe à l'environnement et des responsables des services techniques ont eu tout loisir d'expliquer aux trois membres du jury régional Frédéric Laroche (comité régional du tourisme), Isabelle Truchot (régie des espaces verts de la ville de Belfort) et Jean Ravise (président du jury régional de Bourgogne) la démarche florale mise en place cette année. Tout en ayant à l'esprit de décrocher le Graal avec la quatrième fleur.

Murielle Devière et Jean-Yves Rodriguez se sont appuyés sur l'un des engagements du Grenelle de l'Environnement, à savoir « Restaurer et valoriser la nature en ville » pour réaliser le fleurissement des différents secteurs d'Héricourt. Les deux jardiniers ont donc choisi d'évoquer « La nature en ville ». Comment ? Par des expressions campagnardes. « Avec des graminées très légères, beaucoup de fleurettes », explique Murielle Devière.

« L'objectif étant de préserver et améliorer la qualité du cadre de vie en essayant d'être plus en phase avec l'idée de respect de l'environnement et la protection de la nature ».

Cette année, c'est un tableau champêtre que les jardiniers ont « peint » en différents endroits tels le parc



■ Murielle Devière (au premier plan) est une vraie passionnée de fleurs, comme ont pu s'en rendre compte les membres du jury.

de la roseraie, le rond-point du Leclerc, les faubourgs de Montbéliard, Besançon et De Lattre de Tassigny... Ou encore devant la médiathèque. En jouant beaucoup sur les couleurs avec du blanc et du vert pour l'apaisement le calme, la sérénité ; les touches jaune orangé pour évoquer une impression de bien-être ; des contrastes pastel pour la gaieté, l'énergie et le dynamisme... Ici, rien n'est planté au hasard.

Les plantes pérennes sont prélevées pendant le démontage et hivernées en tunnel froid

Et « afin d'obtenir l'image

qu'on a voulu suggérer à travers nos compositions florales, nous avons sélectionné une série d'annuelles aux teintes essentiellement pastel. Néanmoins, les plantes annuelles, pour des raisons esthétiques sont incontournables. Leurs couleurs et leurs contrastes sont irremplaçables ». Un soin tout particulier a été observé sur les formes des fleurs indigènes. Murielle Devière insiste sur le fait que ses services ont délibérément « mis de côté les formes massives des sauges ananas, choux... En revanche on a fait le choix de feuillages structurants, légers et fluides tels prèles, hélianthus salicifolius, arundo pour apporter du

rythme aux compositions ».

Un décor complété par une gamme de fleurs pérennes

afin de rester dans notre logique de gestion différenciée avec des végétaux plus adaptés à notre climat. De plus, « ces plantes pérennes sont systématiquement prélevées pendant le démontage des massifs et hivernées en tunnel froid dans nos serres », insiste encore la responsable des espaces verts.

Aujourd'hui alors que la Ville s'est engagée dans un processus de zéro phyto, Murielle et Jean-Yves avouent bien volontiers avoir clairement « levé le pied sur l'utilisation de produits phytosanitaires. Et pour aider à la biodiversité, on a mis en place une gestion différenciée, afin que le cycle végétal se fasse complètement. Par exemple aux abords du rond-point de la Roseraie on pourrait penser à un manque d'entretien. Mais on préfère un terrain avec des fleurettes, un aspect un peu sauvage plutôt qu'une tonte à ras qui jaunit tout de suite avec les rayons du soleil ». Et apparemment, les gens ont bien compris la démarche des jardiniers d'Héricourt.

Reste à savoir si tous les efforts seront récompensés par une 4^e fleur.

C.H.

Des jardins d'aromates

► À terme, la Ville prévoit de créer, en différents endroits, six jardins d'aromates en libre-service implantés au pied des immeubles.

Pour 2016, à titre expérimental, deux seulement sont sortis de terre. Un premier jardin a poussé rue Bel Air, quartier des Chenevières. Un second a vu le jour à Byans. « Dans ces jardinets on trouve du persil, différents aromates, des tomates-cerises... », explique Danièle Bourgon, adjointe à l'environnement. À Byans, les habitants se sont approprié l'espace. Aux Chenevières, les gens commencent à venir cueillir leur persil, mais « à Héricourt cela a eu du mal de prendre, les gens n'osaient pas cueillir dans le jardin ». L'objectif de ces jardins « est de renforcer le lien social et de permettre aux citoyens de s'approprier l'espace vert, tout en étant acteur de l'évolution de leur ville », observe encore Danièle Bourgon.

Ci-dessous : Discours de l'élue de la commune d'Héricourt en charge du dossier « zéro pesticide ».

LE Développement Durable,

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la ville d'Héricourt a enclenché la démarche < ZERO PHYTO > interdisant l'usage de pesticide (loi LABBE) dans les espaces publics (Grenelle Environnement). Au-delà des parcs et jardins, c'est un pan entier de l'aménagement urbain qui est concerné par ce virage (voirie, bâtiments, espaces publics) avec bien sûr à la clé un impact non négligeable sur l'eau et l'environnement naturel. Face aux dangers pour notre planète et pour l'humanité que constituent le réchauffement climatique, la disparition de la biodiversité, la raréfaction, des ressources naturelles, les pollutions et globalement la dégradation de l'environnement, aucun d'entre nous ne peut aujourd'hui ignorer l'urgence environnementale à laquelle nous sommes confrontés.

Ce défi appelle des réponses à la hauteur des enjeux. Toutes les collectivités doivent prendre part à cette tâche. Un engagement écologique fort doit fédérer nos énergies, tant il est vrai qu'aucun effort particulier ne portera véritablement ses fruits, s'il ne s'inscrit pas dans une démarche collective.

Le changement (<ZERO PHYTO herbicides, et pesticides) peut inquiéter, en effet car les jardiniers ont une formation horticole, acquise au fil des années, il faut valoriser leurs savoir-faire et les associer à l'avenir de notre planète. Encore beaucoup de questions sont posées par les héricourtois(es) concernant la gestion différenciée.

La gestion différenciée : c'est introduire du végétal dans des zones habituellement très minérales. Cette action permet de réduire les surfaces à entretenir, donc de réduire davantage l'utilisation de produits herbicides mais aussi le temps dédié à l'entretien en améliorant le cadre de vie.

Dans la mise en place de la gestion différenciée, il faut parfois renoncer à la maîtrise horticole, et assumer le < mécontentement > de certains riverains, il faudra du temps pour changer les habitudes, mais ... il faudra s'approprier cette démarche communale, et la respecter dans le temps (environ 3 ans voir 4ans) pour bien maîtriser cette gestion. La communication dans ces techniques nouvelles est très importante.

Pour informer la population et faire un premier bilan sur le (zéro phyto, la gestion différenciée) une réunion publique organisée par la ville d'Héricourt et la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) aura lieu courant juin. Tous les héricourtois(es) seront cordialement invités à y participer et à poser leurs questions.

Cette année encore le fleurissement de notre ville ... le savoir-faire de nos jardiniers le service environnement seront au rendez-vous pour je l'espère faire briller dans vos yeux des multitudes de couleurs, des fleurs, des plantes, aux teintes douces et variées. Avec comme thème cette année < la Route des Mots > leur but respecter la nature et l'environnement. Faire de notre ville une ville agréable ou il fait bon vivre !!!

La propreté est également un élément important, ne l'oublions pas, une ville propre, un quartier propre (déjections canines, papiers etc.) c'est montrer l'investissement de chacun(e) pour un environnement sain ... et surtout le respect de nos agents municipaux qui ne ménagent pas leurs efforts dans ce domaine.

Danielle Bourgon EELV

Liste <Dialoguer, Rassembler et Agir>

Ci-dessous : Affiche d'annonce de l'exposition sur le « zéro pesticide » pour les particuliers, louée à la FREDON FC par la commune d'Héricourt.



HERICOURT
Musée MINAL

exposition - DU 24 AU 30 JUIN

PROPOSEE PAR LA FREDON FRANCHE-COMTE www.fredonfc.com

Organisée par la ville d'HERICOURT. CONTACT : environnement@hericourt.com

Villes et Village
Fleuris

JARDINER ET DESHERBER MALIN

Sans contaminer notre eau de demain ...



HORAIRES D'OUVERTURE DE L'EXPOSITION :

- samedi 24 juin - de 10H à 12 H et de 14H à 17H
- Du Lundi 26 juin au 30 juin - de 9 H à 12H et de 14H à 17 H

POUR visites scolaires, merci de prendre RDV avec le service environnement

CONTACT : environnement@hericourt.com

Charte d'Entretien des Espaces Publics de la FREDON FC

La commune d'Héricourt a fait le choix de s'engager dans la Charte d'Entretien des Espaces Publics de la FREDON FC. Elle ambitionne le niveau 2, correspondant entre autres à une réduction du recours à l'entretien chimique, et au respect de la réglementation en vigueur. L'objectif est à terme que la commune atteigne le niveau 3 de ladite charte « ne plus traiter chimiquement ».

En outre, pour prétendre au niveau 2 de la charte, la commune doit au préalable obtenir le niveau 1 « mieux traiter » et répondre aux 13 points d'engagement correspondant.

Pratiques à mettre en œuvre, à améliorer ou à conserver, pour atteindre les objectifs du niveau 1 de la Charte.

Critères	Situation suite au diagnostic initial (données 2015)	Observations	Situation suite au bilan N+1 (données 2017)	Observations
1 - n'appliquer ou faire appliquer que des produits ayant une AMM du Ministère français de l'Agriculture				
2 - s'assurer que les spécialités utilisées sont homologuées pour l'usage requis				
3 - respecter les doses homologuées ainsi que des dates d'intervention appropriées et prendre toutes les précautions pour éviter l'entraînement des produits hors de la zone traitée		Pas de cahier d'enregistrement et pas d'étalonnage réalisé. La qualité du dosage ne peut être évaluée à ce jour.		
4 - tenir à jour un registre des interventions phytosanitaires		Pas de document de traçabilité à jour.		Un registre d'intervention est correctement tenu à jour. A poursuivre.
5 - prendre les dispositions nécessaires pour que le stockage et le transport des produits soient conformes aux textes en vigueur		Modifier l'affichage sur la porte.		L'affichage réglementaire a été ajouté

6 - disposer d'un matériel conforme aux normes et étalonné par chaque applicateur		Renouveler régulièrement (une fois par an) les étalonnages et utiliser les valeurs pour les calculs de dose		Des étalonnages sont désormais réalisés et renouvelés tous les ans
7 - ne confier la mise en œuvre des traitements qu'à un personnel titulaire d'un certiphyto applicateur ou applicateur opérationnel en collectivités territoriales en cours de validité		Tous les agents applicateurs sont détenteurs du Certiphyto.		Tous les agents applicateurs sont détenteurs du Certiphyto.
8 - prendre toutes les mesures nécessaires à la protection du personnel (notamment en matière d'EPI) et des autres personnes		• Les EPI sont disponibles et portés en partie. • Les Fiches de Données de Sécurité sont disponibles en version informatique. • Les délais de rentrée ne sont pas respectés (arrêtés du 12/09/06 et du 27/06/11 (Annexes 1 et 2)). Nécessité de baliser et d'afficher les informations sur les sites traités		• Les EPI sont disponibles et portés. • Les Fiches de Données de Sécurité sont disponibles en version informatique. • La mise en place des délais de rentrée est désormais respectée • Traitement d'un stade ouvert au public, ce qui a priori ne serait pas permis au sens de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, et ce depuis le 01/01/2017.
9 - prendre toutes les mesures nécessaires à la protection de la faune, de la flore et, plus généralement, de l'environnement		Les ZNT ne sont pas respectées à certains endroits (proximité de la Lizaine)		Plus de traitement sur des sites des problèmes de ZNT peuvent se poser

10 - rincer soigneusement les emballages et les éliminer de façon à ne pas polluer l'environnement. De même, éliminer tous les effluents phytosanitaires et déchets résultant des traitements phytosanitaires conformément à la réglementation en vigueur		• Les effluents ne sont pas gérés correctement (simple rinçage et vidange). Nécessité de diviser par 100 la concentration des molécules avant vidange (voir « 9. Gestion des effluents ») • Les EVPP doivent subir un triple rinçage ainsi qu'un perçage avant dépôt en déchetterie ou remise au fournisseur. • Les PPNU doivent être déposés en déchetterie ou remis au fournisseur. • Les EPI souillés devront être éliminés en déchetterie		Gestion des effluents phytosanitaires, des EVPP et des PPNU conforme à la réglementation
11 - prendre en compte les contraintes de désherbage dans les nouveaux projets d'aménagement pour que, si possible, leur entretien ne soit pas chimique		Pas de prise en compte particulière pour le moment		Démarche intégrée par la commune
12 - mettre en place des actions de sensibilisation auprès des habitants de la commune		Pas encore réalisé. Des actions de communication à destination des administrés sont prévues avec la FREDON FC.		De multiples vecteurs de communication ont été utilisés
13 - assister à une journée de démonstration de techniques alternatives au désherbage chimique		A prévoir en 2016		2 agents présents sur ce type de journée en 2016 (Arc-et-Senans) et 2 autres en 2017 (Belfort)

Pratiques à mettre en œuvre, à améliorer ou à conserver, pour atteindre les objectifs du niveau 2 de la charte.

Critère Obligatoire	Situation suite au diagnostic initial (données 2015)	Observations	Situation suite au bilan N+1 (données 2017)	Observations
La réalisation d'un plan d'entretien des espaces publics et le respect des préconisations de celui-ci <u>(notamment pas de désherbage sur les surfaces classées à risque élevé pour l'environnement)</u>		Le diagnostic est réalisé, le plan d'entretien doit être consolidé et validé suite aux propositions d'action détaillées dans ce document		
Critère facultatif	Situation diagnostic	Observations	Situation suite au bilan N+1 (données 2017)	Commentaires
La mise à l'essai d'une ou plusieurs techniques alternatives au désherbage chimique		La commune utilise déjà des techniques comme le paillage, le balayage ou le désherbage thermique. D'autres techniques sont proposées à l'essai dans ce document		L'entretien de désherbage est aujourd'hui largement réalisé manuellement, mécaniquement, thermiquement ou par contrôle de la pousse de la végétation à la débroussailluse.
La réalisation d'aménagements (réfection de joints...) pour supprimer les interventions chimiques		Propositions dans ce document		Des réfections de certaines portions de voirie ont été réalisées (mais non forcément liées aux contraintes d'entretien), occupation d'espaces en pieds d'arbres avec de la flore vivace, des tapis de sedums...
Une démarche innovante pour réduire la pollution des eaux par les pesticides		A définir		